

# Sécurisation de la RN5 sur le secteur Ilet Furcy Construction de 2 ouvrages d'art modulaires avec raccordements RN5 /RN1005

*Commune de Saint-Louis*

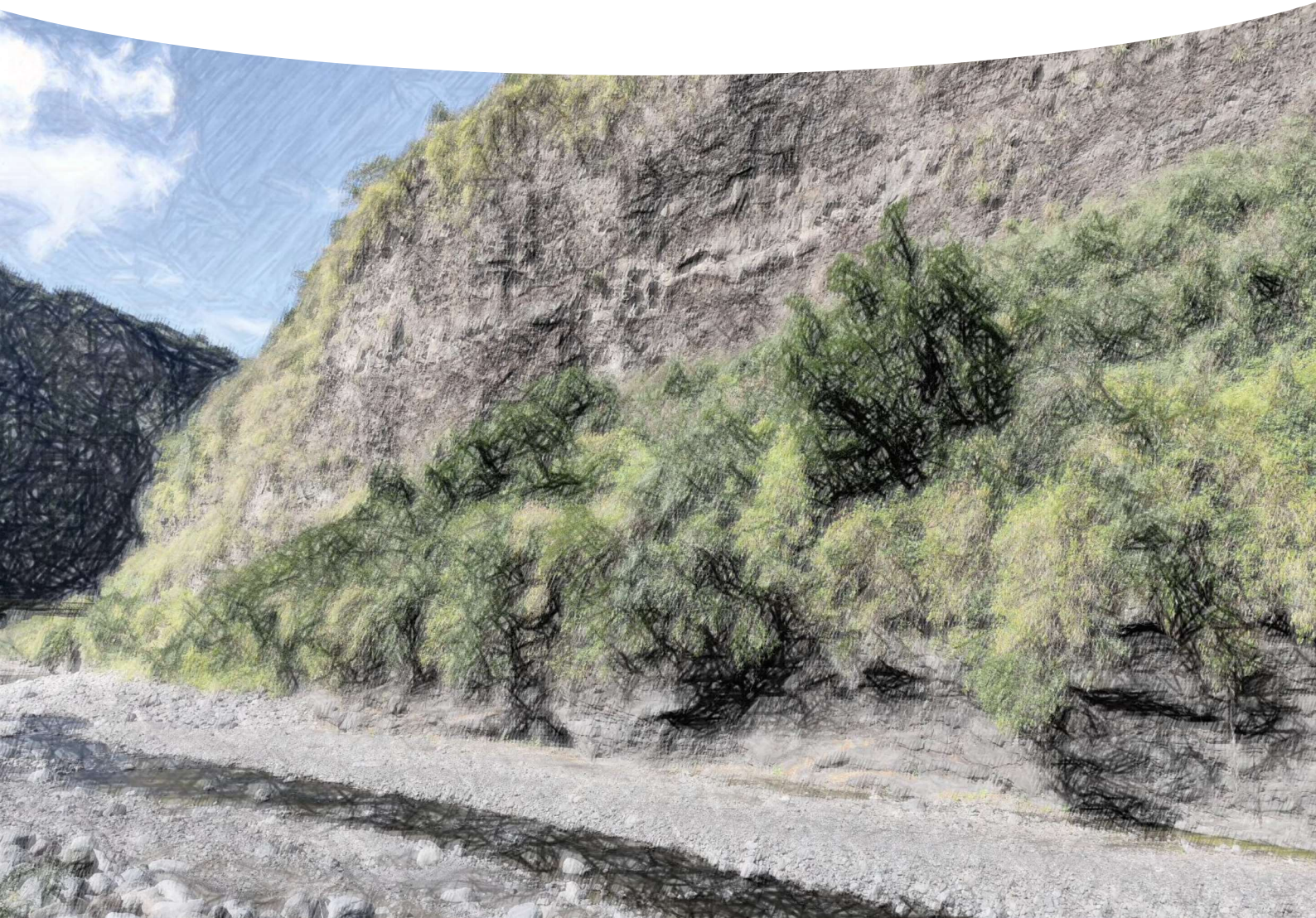
**DEPARTEMENT DE LA REUNION (974)**

**DOSSIER DE DEMANDE DE DEROGATION ESPECES PROTEGEES**

Article L.411-2 du Code de l'Environnement

**CERFA n°13 616\*01**

de demande de dérogation pour la capture ou l'enlèvement, la destruction, la perturbation intentionnelle de spécimens d'espèces animales protégées



**DEMANDE DE DÉROGATION**  
**POUR**  **LA CAPTURE OU L'ENLÈVEMENT \***  
 **LA DESTRUCTION \***  
 **LA PERTURBATION INTENTIONNELLE \***  
**DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES**  
 \* cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement  
 Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations  
 définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

**A. VOTRE IDENTITÉ**

Nom et Prénom : .....  
 ou Dénomination (pour les personnes morales) : **REGION REUNION**  
 Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : **représentée par sa Présidente, MME. BELLO HUGUETTE**  
 Adresse : N° ..... Rue **Avenue René Cassin Moufia B.P 67190**  
 Commune **SAINT-DENIS**  
 Code postal **97 801 CEDEX 9**  
 Nature des activités : .....  
 Qualification : .....

**B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR L'OPÉRATION**

Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1) Cf. dossier joint - Chapitre 4
B1 Zosterops borbonicus borbonicus OISEAU BLANC	Quelques dizaines d'individus observés sur le site	Le chantier est source de nuisances diverses et présente un risque de perturbations des individus fréquentant le site. Il présente également un risque d'atteinte à des nids et oeufs lors des débroussaillages. Risque faible car opération déjà largement (3/4) réalisée en aout 2025 hors période de reproduction privilégiée + vérification de l'absence de nids avant intervention. Protocole de recherche et d'évitement prévu pour la finalisation des débroussaillages en mars 2026. En dernier recours, mise en place d'un protocole prévoyant le déplacement des juvéniles vers le centre de soin SEOR
B2 Nesoenas picturatus TOURTERELLE MALGACHE	Une dizaine d'individus observés sur le site	
B3 Tersiphone bourbonensis OISEAU LA VIERGE	4 / 5 paires observées sur le site	IDEM
B4 Antanartia borbonica VANESSE DE L'OBETIE	Indeterminé : trace de présence de la chenille sur 4 individus de plante hôte mais aucun individu observé	Le chantier est source de nuisances diverses et présente un risque de perturbations des individus fréquentant le site. Il présente également un risque d'atteinte à des oeufs, chenilles et chrysalides lors des débroussaillages. Risque faible car opération déjà largement (3/4) réalisée en aout 2025 avec vérification de l'absence d'individus avant intervention. Finalisation des débroussaillage envisagée en mars 2026 en dehors de la période de reproduction privilégiée +
B5 Furcifer pardalis CAMELEON PANTHERE	Non évalué	Risque d'atteinte à des individus et oeufs lors des opérations de débroussaillages et terrassements. Risque faible car opération déjà largement (3/4) réalisée en aout 2025 avec vérification de l'absence de spécimen et protocole de sauvetage avant les opérations. Même démarche envisagée

B6 - Zosterops olivaceus / B7 - Hypsipetes borbonicus / B8 - Saxicola tectes Indeterminé : Aucun individu observé. Mention SINP **CF MESURES PREVUES POUR B1-B3**

**C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉRATION \***

Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input checked="" type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Inventaire de population	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écoéthologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude génétique ou biométrique	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input checked="" type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : **La demande s'inscrit dans le cadre du projet de sécurisation de la RN5 au droit de l'ilet Furcy (CF. DOSSIER JOINT : CHAPITRE 2)**  
 Suite sur papier libre **Etudes et retours d'expérience ont permis de proposer les mesures les plus adaptées pour éviter, réduire ou supprimer les impacts (CF. DOSSIER JOINT : CHAPITRE 5). Le plan d'action prévoit notamment de conserver par déplacement les individus n'ayant pu être évités.**

**D. QUELLES SONT LES MODALITÉS ET LES TECHNIQUES DE L'OPÉRATION**  
 (renseigner l'une des rubriques suivantes en fonction de l'opération considérée)

**DI. CAPTURE OU ENLÈVEMENT \***

Capture définitive  Préciser la destination des animaux capturés : .....  
 Capture temporaire  avec relâcher sur place  **Caméléon (B5)** avec relâcher différé  **Oiseaux (B1, B2, B3, B6, B7 et B8)**  
 S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher **cf. DOSSIER JOINT - CHAPITRE 5**  
 En cas de découverte d'individus lors de la mise en oeuvre des travaux, l'évitement par adaptation temporaire des emprises ou du planning sera recherché en priorité. En cas d'impossibilité, une procédure de sauvegarde via déplacement des individus est envisagée. Les individus de Caméléon et de Papillon seront directement déplacés vers un milieu favorable. Les oiseaux seront confiés à la Société d'Etude Ornithologique de la Réunion pour un déplacement vers le centre de soins de l'association (Saint-André).

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher : Les individus de Caméléon et de Papillon seront relâchés à distance de la zone de travaux et sur le même type de milieu que celui du prélèvement. Dans le cas des oiseaux confiés à la SEOR, la date, le lieu et les conditions de relâcher seront déterminées par l'association

Capture manuelle  Capture au filet   
 Capture avec épuisette  Pièges  Préciser : .....  
 Autres moyens de capture  Préciser : ..... Cf. dossier joint - Chapitre 5  
 Utilisation de sources lumineuses  Préciser : .....  
 Utilisation d'émissions sonores  Préciser : .....  
 Modalités de marquage des animaux (description et justification) : .....

Suite sur papier libre

**D2. DESTRUCTION \***

Destruction des nids  Préciser : .....  
 Destruction des œufs  Préciser : .....  
 Destruction des animaux  Par animaux prédateurs  Préciser : .....  
 Par pièges létaux  Préciser : .....  
 Par capture et euthanasie  Préciser : .....  
 Par armes de chasse  Préciser : .....  
 Autres moyens de destruction  Préciser : .....  
 OISEAUX : risque d'atteinte à des nids et oeufs lors des débroussaillages. Risque faible car opération déjà largement réalisée en août 2025 hors période de reproduction privilégiée + vérification de l'absence de nids avant intervention. Protocole de recherche et d'évitement prévu pour la finalisation des débroussaillages en mars 2026.  
 PAPILLONS : risque d'atteinte à des oeufs, chenilles et chrysalides lors des débroussaillages. Risque faible car opération déjà largement (3/4) réalisée en août 2025 avec vérification de l'absence d'individus avant intervention. Finalisation des débroussaillages en mars 2026 hors période de reproduction privilégiée + Protocole de recherche et de déplacement d'individus prévu avant intervention.  
 CAMELEONS : Risque d'atteinte à des individus et oeufs lors des opérations de débroussaillages et terrassement. Risque faible et limité aux oeufs lors des terrassements car débroussaillages déjà largement (3/4) réalisés en août 2025 avec vérification de l'absence de spécimens et protocole de sauvetage avant les opérations. Même démarche envisagée pour la finalisation des débroussaillages

Suite sur papier libre Cf. dossier joint - Chapitre 5

**D3. PERTURBATION INTENTIONNELLE \***

Utilisation d'animaux sauvages prédateurs  Préciser : .....  
 Utilisation d'animaux domestiques  Préciser : .....  
 Utilisation de sources lumineuses  Préciser : .....  
 Utilisation d'émissions sonores  Préciser : .....  
 Utilisation de moyens pyrotechniques  Préciser : .....  
 Utilisation d'armes de tir  Préciser : .....  
 Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle  Préciser : Le chantier est une source de nuisances diverses et présente un risque de perturbations pour les individus adultes fréquentant le site et ses abords

**E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPÉRATION \***

Formation initiale en biologie animale  Préciser : ..L'opération sera réalisée sous l'encadrement et avec l'appui technique et scientifique d'un Coordinateur Environnemental (structure spécialisée en écologie). Les éventuels oiseaux dénichés seront confiés à la SEOR disposant d'un centre de soin et de récupération de la faune sauvage  
 Formation continue en biologie animale  Préciser : .....  
 Autre formation  Préciser : ..faune sauvage

**F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION**

Préciser la période : Les individus seront collectés préalablement aux défrichements soit en mars 2026.  
 ou la date : .....

**G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION**

Régions administratives : La Réunion  
 Départements : La Réunion (974)  
 Cantons : .....  
 Communes : Saint-Louis (97450)

**H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPÉRATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE \***

Relâcher des animaux capturés  Mesures de protection réglementaires   
 Renforcement des populations de l'espèce  Mesures contractuelles de gestion de l'espace   
 Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : Etudes et retours d'expériences ont permis de proposer les mesures les mieux adaptées pour réduire ou supprimer les impacts sur les espèces protégées et garantir le maintien de l'état de conservation à l'échelle locale  
 Suite sur papier libre Cf. dossier joint - Chapitre 5

**I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION**

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : .....  
 Cf. dossier joint - Chapitre 5  
 Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Mission de coordination environnementale du chantier cloturée par un bilan Protocole de sauvetage faisant l'objet d'un CR d'intervention

\* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à .....  
 le .....  
 Votre signature